

très difficiles et très restreintes ; sans les banques, aujourd'hui les affaires s'arrêteraient au bout d'une demi-journée.

L'assurance est d'origine récente, du moins dans les développements actuels ; elle consiste à neutraliser, à minimiser les risques de pertes dans les affaires par causes fortuites, par l'incendie, l'eau etc., par le décès d'un père de famille ou par la malhonnêteté d'un employé : assurance contre l'incendie ; assurance sur la vie, assurance contre les accidents et assurance de garantie.

### Nos Exportations Agricoles.

La saison qui vient de s'écouler a vu une augmentation considérable de nos exportations agricoles sur l'Angleterre. Lorsque le marché des Etats-Unis fut fermé à nos produits par le bill McKinley, on nous conseilla d'essayer de nous créer en Angleterre un marché pour ces produits. On ne saurait reprocher à nos commerçants d'avoir refusé de faire cet essai. Les exportations d'œufs, de volailles, de foin, de chevaux, produits auparavant écoulés sur le marché des Etats-Unis, ont été cette année trois ou quatre fois plus considérables que l'année dernière et les statisticiens en chambre ne vont pas manquer—ils ont déjà commencé—de nous citer les chiffres de ces exportations pour prouver que nous avons déjà un marché ouvert pour une grande partie de notre surplus de production.

Malheureusement, si l'on veut se rendre compte de la richesse que ces exportations nous ont procurée, on est obligé d'aller au-delà du chiffre brut des ventes et d'examiner ce que ces ventes, déduction faite du fret, payé à des navires anglais, des commissions, etc., aux courtiers anglais, ont rapporté, net, à l'expéditeur canadien et par suite au producteur.

Deux genres de produits ont donné des résultats satisfaisants, à l'expéditeur et au producteur, c'est le beurre et le fromage ; et encore devons-nous dire le mot : comparativement, en ce qui concerne le beurre.

L'exportation du bétail vivant aurait donné aussi de bons résultats sans la mesure rigoureuse qui a affecté ce commerce en ces derniers temps et sans les pertes considérables subies par les dernières expéditions. Mais il faut remarquer que, bien avant le tarif McKinley, nous exportions en Angleterre notre fromage, notre beurre et nos bestiaux.

Les produits dont le tarif McKinley a forcé de chercher un débouché en Angleterre, sont les œufs, les volailles et le foin. Or, malheureusement, les prix des marchés anglais ont été presque constamment défavorables à ces produits.

Tout l'été nos principaux commerçants ont expédié de petites consignations d'œufs en Angleterre. Les prix obtenus étaient maigres et couvraient à peine les déboursés, mais on soulageait d'autant le marché de Montréal et l'on espérait, en entretenant la régularité des expé-

ditions, obtenir une demande suivie, régulière, surtout pour les expéditions d'automne. L'automne a déçu ces espérances ; les prix sont restés bas et, pour comble de malheur, les œufs canadiens ont fini par avoir une mauvaise réputation sur le marché anglais, soit par préjugé, soit manque réel de soins de la part de nos expéditeurs, et la provenance seule suffisait pour faire classer nos œufs au dernier rang. Une seule conquête a été faite qui pourra peut-être servir pour plus tard : les acheteurs anglais ont fini par admettre la supériorité de notre emballage sur celui qu'emploient les expéditeurs du continent européen.

On a exporté, comparativement, beaucoup de foin en Angleterre, cette année ; un exportateur d'animaux M. John Crowe, en a fait une besogne régulière, ayant arrêté d'avance du fret pour cela pour toute la saison. On avait pris comme base des calculs, les prix des foin anglais sur leur propre marché. Et l'on avait aussi calculé sur les prix obtenus aux ports de débarquement pour les balles qui étaient restées aux exportateurs d'animaux sur les quantités embarquées pour la traversée.

Mais lorsqu'il s'est agi de faire des ventes régulières, les choses ont complètement changé d'aspect. On a trouvé au foin canadien toutes sortes de défauts, et, à la fin de la saison, tandis que le foin anglais se vendait de 100 à 120 s. la tonne, le foin canadien avait peine à trouver des acheteurs à 60 ou 65 s. Nous croyons pouvoir prédire que, l'année prochaine, il y aura fort peu de foin exporté en Angleterre ; car, selon toute probabilité, le marché de Boston et celui de New-York seront encore plus avantageux, malgré le droit de \$4.00 par tonne, que le marché anglais.

Les volailles n'ont jamais encore donné de bons résultats aux expéditeurs. Elles sont arrivées là-bas en mauvais état et mal préparées pour un marché qui est très particulier.

En chevaux, les exportations ont été restreintes ; la remonte de la cavalerie anglaise n'a pas fait beaucoup d'achats ; si nous pouvions trouver pour nos chevaux un marché en Europe, se serait plutôt, croyons-nous, du côté de la France, si nous parvenions à y obtenir la concession du tarif minimum.

En somme, nos commerçants ont fait tout leur possible pour s'ouvrir le marché anglais et ils n'ont que très médiocrement réussi. Il n'en est pas un qui, si le nouveau congrès de Washington abolissait le tarif McKinley, n'abandonnerait pas immédiatement le marché de John Bull pour cultiver celui de l'oncle Sam.

Le *Scientific American* estime que, dans le seul état de l'Illinois, les cultivateurs ont perdu l'année dernière, sur la valeur de leurs produits, à cause du mauvais état des chemins, une somme d'environ \$16,000,000. Et il argue qu'il serait beaucoup plus rationnel de dépenser une somme équivalente à faire de bonnes routes.

## Les Citoyens et le Conseil de Ville

Depuis que nous avons écrit notre article de la semaine dernière, l'indignation des citoyens contre le Conseil de ville a pris une tournure pratique. Toutes les organisations qui ont protesté contre l'octroi du contrat de l'éclairage sans compétition ont résolu de s'entendre sur un programme d'action pour obtenir de la législature provinciale le renouvellement complet du conseil au mois de février prochain.

Le *Board of Trade*, la Chambre de Commerce, l'Association Immobilière, la Société des Marchands de Nouveautés, le Conseil Central des Métiers et du Travail, doivent nommer—quelques uns l'ont déjà fait,—des délégués pour former partie d'une députation conjointe qui ira exposer au gouvernement et à la législature, le désir de toute la population honnête de Montréal qu'on lui permette de signifier immédiatement leur congé à ses mandataires prévaricateurs. Une telle manifestation de la volonté populaire ne pourra manquer de faire enfin comprendre à la législature que notre conseil municipal est pourri et qu'il faut absolument le changer.

L'Association Immobilière qui a pris l'initiative de ce mouvement, tient maintenant ces assemblées toutes les semaines. Voici des résolutions dont avis a été donné vendredi dernier et qui ont dû être discutées ce soir :

Section 35. Aucune concession de franchise, privilège ou monopole dans les rues ou les propriétés de la ville, à des propriétaires de tramways, télégraphes, téléphones, gaz, lumière électrique ou pouvoir moteur, ne sera accordée qu'aux conditions suivantes :

10. Un devis et cahier des charges détaillés des droits à concéder sera préparé et dûment publié ;
20. Un terme de trente jours sera fixé pour recevoir les soumissions ;
30. Aucune soumission ne sera reçue si elle ne stipule le paiement à la cité d'un pourcentage annuel, sur les recettes brutes de l'exploitateur de tel tramway ou autre franchise, privilège ou monopole ;
40. Aucune concession de ce genre ne sera accordée pour un terme de plus de dix ans ;
50. La ville aura le droit en tout temps de racheter ce privilège en payant la valeur réelle de l'outillage, du matériel et de la propriété employée dans les limites de la ville.

Aucun contrat pour la fourniture de la lumière, de l'eau ou de toute autre chose d'utilité publique à la ville ne sera accordé pour plus de cinq ans.

Aucun tel contrat ne sera accordé sans compétition publique, des soumissions devant être demandées au moyen d'annonces, au moins trente jours avant la date fixée pour la concession du contrat.

De plus, que le contrat avec la compagnie Royale Electrique pour un terme de dix ans, accordé par le Conseil de Ville le 2 décembre 1892, est annulé et résilié.

Une requête sera préparée, à l'adresse du Gouverneur en Conseil demandant la création d'une Commission Royale qui sera chargée de faire une enquête sur les circonstances qui ont accompagné la concession des contrats à la Compagnie des chars Urbains et à la Compagnie Royale Electrique pendant l'année 1892.

Un statut devra être passé par la législature pour punir la corruption municipale et contenant des dispositions en vertu desquelles toute rétribution ou profit retiré par des échevins, pendant qu'ils sont en charge, de manœuvres corrompues, pourront être re-

couvrées en justice, sur la demande de tout contribuable qui en poursuivra le recouvrement.

Il est certain que si ces résolutions, ou du moins leurs principales dispositions, passent dans la législation, le règne des *boodlers* municipaux est fini. C'est bien ce qu'ils sentent d'ailleurs ; à preuve les efforts que fait pour s'y opposer leur organe principal, *La Presse*, dont le rôle dans les négociations avec la Cie Royale Electrique a été toute une révélation.

Ce qui les touche le plus, c'est la résolution qui demande une enquête pour les faire dégorger. Ils n'en reviennent pas.

## LE COGNAC JOCKEY CLUB

### LES RHUMS DIAMANT ET DES LYS.

Le Cognac Jockey Club, les Rhums Diamant et des Lys sont entrés dans la consommation. Toutes les maisons de gros les tiennent en stock et il est rare de ne pas les trouver chez un épiciers de détail ou un hôtelier.

La maison Archangebeud frères de France qui expédie ces marques au Canada, et ses agents La Compagnie d'Approvisionnements Alimentaires de Montréal, ont augmenté graduellement leurs annonces au fur et à mesure des demandes suscitées par des livraisons irréprochables et nous sommes heureux d'avoir le privilège de publier aujourd'hui une annonce qui laisse de beaucoup derrière elle toutes celles qui ont été faites jusqu'à ce jour dans un journal commercial.

Il est curieux de constater avec quelle rapidité le succès de ces différentes marques s'est affirmé sur notre marché. On ne peut se l'expliquer qu'après tous les renseignements que nous avons pris à différentes sources autorisées et que nous nous sommes empressés de communiquer à nos lecteurs.

D'abord, dans les maisons de gros c'est une satisfaction unanime. Dans toutes, sans exception, nous n'avons entendu faire que les plus grands éloges des expéditions répétées de la maison Archangebeud frères, aussi bien en fûts qu'en caisses. Dans la plupart des maisons d'importation on ne comprend même pas comment MM. Archangebeud frères, peuvent livrer d'aussi bonnes valeurs à d'aussi bas prix. Des dégustations de toutes sortes ont été faites comparées avec les autres marques du même prix.

Comme Cognacs en fûts, la marque \*\*\* Jockey Club expédiée "à preuve" en foudres, barriques, quarts, octaves et demi-octaves se place comme valeur de premier ordre en rapport de son bas prix : la solidité des fûts, leur belle présentation ne laissent rien à désirer. Les demi-octaves de six gallons jouissent de la plus grande faveur et ont remplacé complètement les livraisons de cognac en cruches qui créaient tant d'ennuis aux maisons de gros. Ces demi-octaves donnent aux détaillants qui achètent par petites quantités la satisfaction de recevoir